



## contester la garde alternée

Par **lebene**, le **04/09/2009** à **14:03**

Bonjour,

après 2 ans de séparation avec conciliation à l'amiable entre mon ex et moi-même concernant la garde de notre fille, j'ai déposé une requête pour obtenir une garde classique de mon enfant.

le juge a décidé une garde alternée d'1 semaine chacun et la moitié des vacances.

Cette décision ne me convient pas et a été prise en mars dernier, je ne peux donc faire appel.

Quelles sont les possibilités qui s'offrent à moi pour obtenir un nouveau jugement?

Ma fille n'a que 4 ans et vit très mal cette garde alternée, elle est très perturbée et je ne veux que son bien être.

J'espère que quelqu'un d'expérimenté pourra me conseiller.

Merci

Par **Kely**, le **12/10/2009** à **02:01**

bonjour,

il faut voir si cette décision vous a été signifiée.

Sinon, le délai ne court pas

Tenez moi au courant sur [kelyhadd@hotmail.com](mailto:kelyhadd@hotmail.com)

a bientôt